

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : STEARINE DE PALME - 4CV01200L
Nom chimique : Acides gras en C16-C18 - Acide stéarique (et) acide
N° CAS palmitique : [57-11-4 (et) 57-10-3] ou 67701-03-5 : [200-313-4
CE Non (et) 200-312-9] ou 266-928-5 : 01-2119543709-29

Numéro d'enregistrement REACH 1.2.

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Cosmétiques, Utilisation industrielle

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LATITUDE NATURE
6 RUE DE GUTENBERG - PA DE TOURNEBRIDE
44118 LA CHEVROLIERE
N° TEL : 00 33 2 72 17 77 90
Email : info@latitudenature.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Orfila : +33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Matières

Nom	Identificateur de produit	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acides gras en C16-C18 - Acide stéarique (et) palmitique acide	N° CAS : [57-11-4 (et) 57-10-3] ou 67701-03-5 N° CE : [200-313-4 (et) 200-312-9] ou 266-928-5 N° PORTEE : 01-2119543709-29	Non classé

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau	: Rinçage à l'eau immédiat et abondant (pendant 15 minutes au moins). Du savon peut être utilisé.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.
Premiers soins après ingestion	: Ne rien donner à boire. Et. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: dioxyde de carbone (CO ₂), poudre chimique sèche, mousse.
Agents d'extinction non appropriés 5.2.	: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait disperser et répandre le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Aucun connu.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: Utiliser un équipement de protection individuel anti-feu normal.
------------------------------	--

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	: Eloigner le personnel superflu.
----------------------	-----------------------------------

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
--------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	: Laisser le produit se solidifier. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.
-----------------------	--

6.4. Référence à d'autres rubriques

Porter des vêtements de protection (voir chapitre 8).

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail. Se laver les mains après toute manipulation. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
---	---

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Conserver dans l'emballage d'origine. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver à température ambiante.
Température de stockage	: 5 – 30 °C
Chaleur et sources d'ignition	: Conserver à l'abri des sources d'ignition.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Ne nécessite pas de mesures spécifiques ou particulières, sous réserve de respecter les règles générales de sécurité et d'hygiène industrielle.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. ou. blouse de laboratoire

Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques (Reg (UE) 2016/425)

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Aucune protection spéciale n'est requise

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Pastilles.
Couleur	: blanc.
Odeur	: légère.
Point de fusion	: 54 – 56 °C
Point d'éclair	: > 180 °C (Lit.)
Masse volumique	: ≈ 0,5 g/cm ³ (20°C)
Solubilité	: Eau: Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: > 7 (valeur calculée)
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif. (Lit.).
Propriétés comburantes	: Non comburant selon les critères CE. (Lit.).

9.2. Autres informations

Autres propriétés : Non hautement inflammable au contact de l'eau, non pyrophorique (Lit.).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Matériaux d'emballage appropriés. Sac en papier. Caisse en carton.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Oxydes de carbone (CO, CO2).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Acides gras en C16-C18 - Acide stéarique (et) acide palmitique ([57-11-4 (et) 57-10-3] ou 67701-03-5)

Conseil oral DL50	> 2000 mg/kg de poids corporel
-------------------	--------------------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non irritant pour la peau
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non irritant pour les yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Aucun effet de sensibilisation connu. (résultats obtenus sur un produit similaire). (Lit.)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non mutagène (test de AMES). (résultats obtenus sur un produit similaire). (Lit.)
Cancérogénicité	: Aucune donnée disponible
Toxicité pour la reproduction	: NOAEL développement >= 1 000 mg/kg bw (rat) . (résultats obtenus sur un produit similaire). (Lit.) NOAEL reproduction >= 1 000 mg/kg bw (rat) (résultats obtenus sur un produit similaire) (Lit.)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: NOAEL 1000 mg/kg bw (rat), 42j . (résultats obtenus sur un produit similaire). (Lit.)
Danger par aspiration	: Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Acides gras en C16-C18 - Acide stéarique (et) acide palmitique ([57-11-4 (et) 57-10-3] ou 67701-03-5)

CL50 - Poisson [1]	> 1000 mg/l (96h) (Danio rerio) (résultats obtenus sur un produit similaire) (Lit.)
CE50 - Crustacés [1]	> 4,8 mg/l (48h) (Daphnia Magna) (résultats obtenus sur un produit similaire) (Lit.)
CE50 - Crustacés [2]	> 0,22 mg/l Chronique (21j) (Daphnia Magna) (résultats obtenus sur un produit similaire) (Lit.)
ErC50 algues	> 0,9 mg/l (72h) (Desmodesmus Subspicatus) (résultats obtenus sur un produit similaire) (Lit.)

12.2. Persistance et dégradabilité

Acides gras en C16-C18 - Acide stéarique (et) acide palmitique ([57-11-4 (et) 57-10-3] ou 67701-03-5)

Biodégradation	> 65 % après 28 jours(résultats obtenus sur un produit similaire) (Lit.)
----------------	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acides gras en C16-C18 - Acide stéarique (et) acide palmitique ([57-11-4 (et) 57-10-3] ou 67701-03-5)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	> 7 (valeur calculée)
--	-----------------------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Le traitement et l'élimination externes des déchets devraient être conformes aux réglementations locales et/ou nationales.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer les boîtes et récipients usagés conformément à la réglementation locale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	LE VOILA	adn	DESBRASSER
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

Aucune donnée disponible

Transport aérien

Aucune donnée disponible

Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Acides gras en C16-C18 - Stearic acid (and) palmitic acid n'est pas sur la liste Candidate REACH

STEARINE TP 1200 PASTILLES / DUB 50P n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

STEARINE TP 1200 PASTILLES / DUB 50P n'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée

Les critères de classement repris à l'article 14 de REACH et les critères PBT/vPvB n'étant pas remplis, aucun scénario d'exposition n'est requis.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Aucun(e).

Les informations contenues dans ce document complètent la fiche technique sans jamais la remplacer. Fournies exclusivement à titre indicatif, ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ne sauraient constituer une garantie des propriétés du produit ni engager notre responsabilité à un titre quelconque.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé selon d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.